

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT RUE DE LA ROQUETTE SECTION A K N° 180

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,
Vu la demande d'alignement de Maître Ingrid JEAMMET-JEZEQUEL relative à la propriété des Consorts LORiot sise Rue de la Roquette, Saint Germain Village cadastrée section A K n° 180 à Pont-Audemer,
Vu l'article L 112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'absence de plan d'alignement,

ARRETE :

Article 1 : En l'absence de plan d'alignement, l'alignement actuel peut être conservé en ce qui concerne la parcelle cadastrée section A K n° 180 bordant la rue de la Roquette (V.C. n° 34).

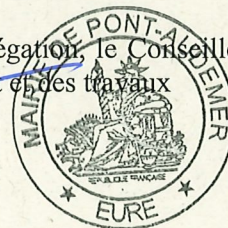
Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture de l'Eure et notifiée au pétitionnaire.

Fait à Pont-Audemer, le 5 août 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en
charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS



Département :
EURE

Commune :
PONT-AUDEMER

Section : AK
Feuille : 549 AK 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 04/07/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF DE L'EURE
Centre des Finances publiques PLACE
DE LA DEMI LUNE 27405
27405 LOUVIERS CEDEX
tél. 02 32 25 71 13 -fax
plgc.270.louviers@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

